

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26015323***

le,

Tribunal de l'Entreprise de Liège
Division Verviers**22 JAN. 2026**Greffe
Le GreffierN° d'entreprise : **0840403347**

Nom

(en entier) : **CLEAN-ECHAF**

(en abrégé) :

Forme légale: **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **RUE DE RENOUPRE 58 - 4821 DISON**

Objet de l'acte : - **Cession de parts**
- **Transfert du siège social**

Le 31/12/2025, s'est tenu à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SRL CLEAN-ECHAF, au siège social, RUE DE RENOUPRE 58 – 4821 DISON;

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR: - Cession de parts
- Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants:

1. La cession de 50 parts de Kamel KICHOUH à Adolphe HERBET
2. La cession de 48 parts de Hodhaifa AITO à Adolphe HERBET
3. La cession d'1 part de Frédéric LEMMENS à Adolphe HERBET
4. L'assemblée générale atteste du transfert du siège social vers RONDEHAIE 9 – 4910 THEUX à partir du 1er janvier 2026

Après cette modification :

Monsieur : Adolphe HERBET, devient détenteur de 100 parts et reste administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Hodhaifa AITO

Kamel KICHOUH

Adolphe HERBET

Frédéric LEMMENS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2026 - Annexes du Moniteur belge